

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---

Conseillers en exercice : 65  
Reçu en Préfecture le : 08/11/2023  
ID Télétransmission : 033-213300635-20231107-132366-DE-1-1

**Séance du mardi 7 novembre  
2023  
D-2023/329**

Date de mise en ligne : 09/11/2023

certifié exact,

**Aujourd'hui 7 novembre 2023, à 14h11,**

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni à Bordeaux, sous la présidence de

**Monsieur Pierre HURMIC - Maire**

Suspension de séance de 18H29 à 18H43

### **Etaient Présents :**

Monsieur Pierre HURMIC, Madame Claudine BICHET, Madame Camille CHOPLIN, Monsieur Didier JEANJEAN, Madame Delphine JAMET, Monsieur Mathieu HAZOUARD, Madame Harmonie LECERF MEUNIER, Madame Sylvie SCHMITT, Monsieur Dimitri BOUTLEUX, Madame Nadia SAADI, Monsieur Bernard G BLANC, Madame Céline PAPIN, Monsieur Olivier CAZAUX, Madame Pascale BOUSQUET-PITT, Monsieur Olivier ESCOTS, Madame Fannie LE BOULANGER, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Sylvie JUSTOME, Monsieur Dominique BOUISSON, Madame Sandrine JACOTOT, Monsieur Laurent GUILLEMIN, Madame Françoise FREMY, Madame Tiphaine ARDOUIN, Monsieur Baptiste MAURIN, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Didier CUGY, Madame Véronique GARCIA, Monsieur Patrick PAPADATO, Madame Pascale ROUX, Madame Brigitte BLOCH, Madame Isabelle ACCOCEBERRY, Madame Isabelle FAURE, Monsieur Francis FEYTOU, Madame Eve DEMANGE, Monsieur Maxime GHESQUIERE, Monsieur Matthieu MANGIN, Monsieur Guillaume MARI, Madame Marie-Julie POULAT, Monsieur Jean-Baptiste THONY, Monsieur Radouane-Cyrille JABER, Madame Charlee DA TOS, Monsieur Marc ETCHEVERRY, Madame Léa ANDRE, Madame Béatrice SABOURET, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Madame Anne FAHMY, Madame Géraldine AMOUROUX, Monsieur Marik FETOUH, Monsieur Aziz SKALLI, Monsieur Thomas CAZENAVE, Madame Catherine FABRE, Monsieur Guillaume CHABAN-DELMAS, Monsieur Philippe POUTOU, Madame Myriam ECKERT,

Monsieur Thomas CAZENAVE présent jusqu'à 17h44

Monsieur Patrick PAPADATO présent jusqu'à 18h58

### **Excusés :**

Monsieur Stéphane PFEIFFER, Monsieur Amine SMIHI, Monsieur Bernard-Louis BLANC, Madame Servane CRUSSIÈRE, Monsieur Stéphane GOMOT, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Fabien ROBERT, Monsieur Nicolas PEREIRA, Madame Evelyne CERVANTES-DESCUBES,

## **Adhésion de la Ville de Bordeaux au Groupement d'Intérêt Public Cafés-Cultures pour l'année 2023. Autorisation**

Monsieur Dimitri BOUTLEUX, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Initié par les organisations professionnelles représentatives des cafés, hôtels et restaurants, les syndicats d'artistes, le ministère de la Culture et de la Communication et les Collectivités Territoriales, le groupement d'intérêt public (GIP) Cafés-Cultures a été créé par arrêté du Ministre de l'Économie et des Finances, du Ministre de l'Intérieur et de la Ministre de la Culture en date du 31 mars 2015.

Le GIP Cafés-Cultures est gestionnaire, au niveau national, d'un fonds d'aide à l'emploi artistique du spectacle vivant dans les cafés cultures, enrichi depuis 2017 d'un fonds pour l'emploi pérenne dans le spectacle, le FONPEPS. Le fonds d'aide à l'emploi artistique permet de soutenir la diffusion de spectacles professionnels dans les cafés-cultures en prenant en charge financièrement une partie des coûts salariaux des emplois artistiques déclarés via le GUSO.

Cette aide, qui représente de 26% à 60% du coût employeur selon le nombre d'artistes salariés, est calculée sur la base du cachet minimum fixé par la Convention collective nationale des entreprises du secteur privé du spectacle vivant. Ce dispositif s'adresse aux établissements d'une jauge inférieure à deux cents places, relevant de la convention collective des Hôtels, Cafés et Restaurants, et qui rémunèrent réglementairement les artistes et les groupes musicaux programmés relevant d'une pratique professionnelle.

Le soutien financier que constituent les adhésions au GIP des collectivités territoriales membres du GIP Cafés-Cultures est redistribué à des établissements installés sur leur territoire de référence, dans un principe de complémentarité avec des financements octroyés par des entreprises ou des organismes de droit public ou privé.

Cette activité d'intérêt général contribue à développer la diversité culturelle sur les territoires nationaux. Lieux de vie essentiels à l'émergence artistique et à la diversité culturelle, les cafés-cultures occupent une place importante dans le développement de la carrière des artistes de musiques actuelles ainsi que dans la création artistique et sa diffusion de proximité auprès d'un large public. Les établissements de diffusion organisateurs de manifestations culturelles de proximité complètent les autres soutiens au spectacle vivant que la Ville de Bordeaux apporte à travers leurs aides aux théâtres, aux festivals, aux scènes de musiques actuelles et aux équipements et équipes artistiques de leurs territoires.

Compte tenu du potentiel identifié parmi les établissements de ce type localement, la Ville de Bordeaux, engagée dans le soutien à la création artistique et sa diffusion, avec pour objectifs le développement de la culture et son accès en proximité par l'ensemble de la population, la Ville de Bordeaux a adhéré au GIP Cafés-Cultures en 2021 pour une contribution de 5 000 € et réitéré son adhésion en 2022, portant sa contribution à 10 000 € afin de soutenir plus fortement cette initiative qui s'inscrit pleinement dans l'accompagnement artistique, le développement local et l'attractivité du territoire. Il est aujourd'hui proposé de reconduire cette adhésion pour l'année 2023 et de maintenir le niveau de contribution arrêté en 2022.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- Adhérer au GIP Cafés-Cultures pour l'année 2023
- Engager et mettre en paiement la contribution financière correspondante, soit 10 000 €.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Fait et Délibéré à Bordeaux, le 7 novembre 2023

P/EXPEDITION CONFORME,

**Monsieur Dimitri BOUTLEUX**